

CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la séance
du 4 mai 2022

Présidence de M. Jean-Pierre Morisetti

Conseillers-ères présents-es : 85

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- Vu le préavis municipal N° 19/5.22 - Demande d'un crédit de CHF 565'000.00, période 2021-2025, pour le matériel des carrefours à feux existants destiné à permettre une détection de la flotte MBC et une priorisation « dans le temps », subvention non déduites ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 565'000.00 pour le déploiement de la détection des bus aux carrefours à feux existants de Morges, subvention non déduite ;
2. de dire que le montant de CHF 565'000.00 sera porté aux comptes de l'année de réalisation des travaux sur le compte 43000.3142.0.

Ainsi délibéré le 4 mai 2022

L'attestent :

Le président

La secrétaire

Jean-Pierre Morisetti

Tatyana Laffely Jaquet